

Comment gérer les graminées sans S-metolachlore ?

Le S-metolachlore est une matière active à action principalement anti-graminées. L'enjeu lorsque l'on arrête de l'utiliser sur zones sensibles est de réussir à gérer la pression graminées autrement.

Toujours privilégier les leviers agronomiques pour réduire la pression adventice sur ses parcelles

- Une **rotation** diversifiée alternant cultures d'hiver et de printemps pour rompre les cycles des adventices (*les graminées y sont particulièrement sensibles*)
- Des **labours** tous les 4-5 ans pour enfouir les graines de graminées et leur faire perdre leur viabilité
- Des **semis pas trop précoces**, associés si possible à des **faux-semis** pour détruire les premières levées d'adventices avant de semer au printemps

Plus le nombre d'adventices levées dans la culture sera faible et plus elles seront faciles à détruire (que ce soit mécaniquement ou chimiquement) !

Le désherbage mécanique, adapté même en conventionnel

Le désherbage mécanique en plein du maïs n'est pas encore très fréquent en conventionnel, pourtant il peut être très efficace !

Il nécessite un **semis assez profond** (3-4 cm minimum) et un **sol bien nivelé**, et même roulé si possible. **Le premier passage peut s'effectuer « à l'aveugle »** entre le semis et la levée, soit avec une herse étrille soit avec une houe rotative. L'efficacité est très bonne si l'intervention est suivie de conditions séchantes car l'intervention détruit les adventices au stade « fils blancs » et donne de l'avance à la culture sur les adventices.

Un second passage peut être réalisé pour gérer les relevées dès 2-3 feuilles du maïs pour les passages de herse étrille et dès 1 à 2 feuilles du maïs pour la houe. Un ou deux binages peuvent compléter pour garder le rang propre jusqu'à sa fermeture.

La substitution chimique

Si vous n'êtes pas équipé en matériel de désherbage mécanique, il est possible de désherber chimiquement avec des stratégies présentant moins de risques pour la qualité de l'eau :

- **Éviter de substituer le S-metolachlore par du Dmta-p (produits commerciaux Isard / Spectrum)** car cette molécule risque aussi d'être transférée vers les eaux. Réserver l'usage du dmta-p aux situations à très forte pression graminées (monocultures ou retour fréquent du maïs, non labour). Dans ces situations, privilégiez un désherbage en post-levée précoce plutôt qu'au semis, ne pas appliquer les produits à pleine dose et alterner les stratégies de désherbage d'une année à l'autre.
- Si possible (sols suffisamment portants) **privilégiez le désherbage en post-levée (vers 3 feuilles du maïs)**, en adaptant les produits et les doses à la flore effectivement levée sur la parcelle. Un binage peut compléter pour garder l'inter-rang propre jusqu'à fermeture. Ce type de stratégie est bien adaptée à une grande partie des parcelles de maïs en Isère, mais il faut éviter de l'appliquer plusieurs années de suite (parcelles en monoculture) pour éviter le développement de résistances.

Pour plus de détails et un conseil adapté à votre situation, n'hésitez pas à nous contacter

Le désherbinage, une option efficace à faible usage d'herbicides

Le désherbinage (désherbage chimique sur le rang uniquement et binage de l'interrang) permet une très bonne efficacité technique tout en divisant par 3 environ les doses d'herbicides appliquées. L'intervention peut être relayée par un binage de l'interrang si des relevées apparaissent avant la fermeture du rang.

Cette technique a été essayée et suivie sur une parcelle de monoculture de maïs à St-Jean-de-Bournay, parcelle à forte pression graminées et amброisie :



Zone gérée en désherbinage avec du Dmta-p mais sans S-metolachlore. Herbicide localisé sur le rang, aucun herbicide sur l'interrang, excellente efficacité.



Zone gérée en désherbinage en post-levée (donc sans S-metolachlore ni dmta-p), fractionnée en 2 applications. Aucun herbicide sur l'interrang, excellente efficacité

Pour recevoir des données plus complètes et pour toute question n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Ophélie Boulanger – 06 74 94 75 93

Caractéristiques des produits phytosanitaires cités

Produit ¹ (AMM ou méthode alternative)	Cible	ZNT ² (m)	DVP (m)	DSR (m)	DAR (j ou stade BBCH) ³	DRE ⁴ (h)	Dose homologuée ⁵	Composition	Système CLP/SGH
ISARD (9900251)	Désherbage	5	0	5 m	100	48	1.4 l/ha	Diméthénamide-p (DMTA-P) (720 g/l)	H302 - H315 - H317 - H319 - H335 - H400 - H410
SPECTRUM (9900251)	Désherbage	5	0	5 m	100	48	1.4 l/ha	Diméthénamide-p (DMTA-P) (720 g/l)	H302 - H315 - H317 - H319 - H335 - H400 - H410

Légende concernant les tableaux récapitulatifs des produits préconisés par culture :

¹ AMM : N° d'Autorisation de Mise sur le Marché ² Zone non traitée en bordure de cours d'eau en mètres

³ Délai avant récolte ⁴ Délai de rentrée sur la parcelle en heures ⁵ La dose préconisée est inférieure (quand cela est pertinent) ou égale à la dose homologuée

Essais et suivis réalisés dans le cadre de l'animation Terre & Eau menée sur les captages prioritaires d'Isère, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, de Bièvre Isère Communauté et du Département de l'Isère



Rédacteur : Chambre d'Agriculture de l'Isère – 40 avenue Marcelin Berthelot – CS 92608 – 38036 Grenoble Cedex 2

La Chambre d'Agriculture de l'Isère est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires : Agrément n° IF01762 ;

Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale »

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, ce qu'il n'existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite.